

MODIFICATION

Transfert de siège, Micro-Entrepreneur, Entreprise Individuelle, EIRL

En cas de double IMMAT RM & RCS fournir les pièces justificatives en double exemplaire

- Le formulaire de modification d'entreprise (P2) complété, daté et signé (Cerfa n° 11678*05)
- Le formulaire de modification d'entreprise (P2/P4)* complété, daté et signé (Cerfa n° 13905*04)

Chef d'Entreprise

- Justificatif d'identité (CNI, Passeport, carte de résident, titre de séjour) en cours de validité :
 - Français, Suisses, ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen : Carte nationale d'identité en cours de validité avec traduction, le cas échéant ou Passeport en cours de validité avec traduction, le cas échéant.
 - R ressortissants Pays tiers résidant en France : Carte de résident (validité 10 ans) ou Carte de séjour temporaire autorisant l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale ou Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale"
 - R ressortissants Algériens : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale" ou Passeport en cours de validité avec visa «D» longue durée ou Récépissé du service des étrangers de la Préfecture, permettant l'immatriculation provisoire au RCS sur requête
 - Andorrans, Monégasques : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale"
- Pouvoir, si formalité réalisée par un mandataire ([Voir modèle](#)) *
- Justificatif d'identité du mandataire (CNI, Passeport, carte de résident, titre de séjour) en cours de validité
- Renseignements sociaux et fiscaux ([Voir modèle](#)) *

Etablissement

NOUVEL ÉTABLISSEMENT - CRÉATION :

Si l'entreprise est domiciliée au domicile du dirigeant :

- Copie du justificatif de domicile (ex : facture de moins de trois mois EDF, eau, gaz, téléphone fixe ou mobile) ou de tout document permettant de justifier de l'occupation des locaux (ex : copie Taxe foncière recto verso)
- En cas d'hébergement : Justificatif de domicile + Attestation de mise à disposition des locaux + CNI de l'hébergeur

NB : Vous devez justifier de l'occupation régulière des locaux du siège de votre entreprise (par tout moyen : copie du bail, quittance EDF ou facture de téléphone fixe récentes...)

- Attestation de domiciliation établie auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de moins de trois mois

Si le chef d'entreprise dispose d'un local artisanal / commercial :

- Copie de tout document permettant de justifier de l'occupation des locaux (ex : bail, attestation notariée de propriété ou titre de propriété)

- Si local mis à disposition par un tiers : Attestation de mise à disposition des locaux + CNI de l'hébergeur + Justificatif d'adresse au nom de l'hébergeur

Si le chef d'entreprise a conclu un contrat avec une entreprise de domiciliation :

- Copie du contrat de domiciliation
- Extrait RCS de l'entreprise de domiciliation
- Agrément délivré par la préfecture à l'entreprise de domiciliation

OUVERTURE :

Achats de fonds :

- Copie de l'acte d'achat / de cession enregistré par les Impôts et certifié conforme par le déclarant + Parution de publicité dans un JAL

Location - Gérance :

- Copie du contrat de location + Parution de publicité dans un JAL

Héritage, Partage, Donation :

- Copie de l'acte

NB : Si Héritage sans partage ni licitation : Acte de notoriété ou intitulé d'inventaire

ANCIEN ÉTABLISSEMENT- FERMETURE :

Vente de fonds :

- Copie de l'acte de vente enregistré par les Impôts et certifié conforme par le déclarant + Parution de publicité dans un JAL

Location - Gérance :

- Copie de la résiliation du contrat de location + Parution de publicité dans un JAL

Héritage, Partage, Donation :

- Copie de l'acte

NB : Si Héritage sans partage ni licitation : Acte de notoriété ou intitulé d'inventaire

Si établissement maintenu pour modification de l'établissement principal en secondaire ou disparition du fond :

Aucun Justificatif

EIRL

- Le formulaire spécifique EIRL (PEIRL) complété, daté et signé (Cerfa n° 14215*03)
- Modèle de l'attestation d'information du conjoint commun en biens - EIRL ([Voir modèle](#)) *
- Déclaration d'Affectation du Patrimoine ([Voir modèle](#)) *

Autres Documents

- Extrait KBis original daté de moins de trois mois si l'entreprise est également immatriculée au RCS
- Extrait D1 (immatriculation au Répertoire des Métiers) de moins de trois mois
- Carte professionnelle Artisanale
- Carte Ambulant
 - Formulaire de demande * (Cerfa n° 14022*02)
 - Photo d'identité au format 35 x 45 mm
 - Livret spécial de circulation ou Livret de circulation, délivré antérieurement au 29 janvier 2017
 - Attestation de domiciliation établie auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de moins de trois mois
- Autorisation ou refus de diffusion des coordonnées ([Voir modèle](#)) *

Autres documents :

*** Les documents vous sont fournis lorsque vous vous présentez dans les bureaux de la CMAR PACA afin d'effectuer votre formalité**

Libellé de la prestation	Tarif CMAR *	Tarif Greffes
Transfert / changement d'adresse	Micro 50,00 € RM 40,00 € Si RM & RCS 30,00 €	95,95 € si Greffe identique
	Gratuit si décision municipale (changement de numérotation ou nom de rue)	129,14 € si Greffe différent et sans maintien d'activité dans le ressort de l'ancien Greffe 154,48 € si Greffe différent et si maintien d'activité dans le ressort de l'ancien Greffe
Transfert dans un autre département	Micro 100,00 € RM 150,00 € Si RM & RCS 120,00 €	
Activité ambulante ou forain	30,00 €	
Dépôt de la déclaration d'affectation du patrimoine	40,00 € Si RM & RCS 13,33€	
Modification de la déclaration d'affectation du patrimoine	21,00 € Si RM & RCS 7,00 €	
Dépôt des comptes annuels	6,50 €	

* voir détail sur grille tarifaire diffusée dans nos locaux ou sur notre site.